



## Interdiction de territoire

Par **Konan59**, le **23/12/2014** à **15:12**

Bjr . Je suis résidants étranger avec un permis de séjour français pr Parent d'enfant français  
Au cours d un voyage l an passé j'ai eu une interdi de territoire suisse d'où schegen  
J'ai fais recours depuis la France  
Vu j'étais interdis de territoire en Suisse  
Je ne pouvais m'y rendre pr contacter un avocat pr mon recours  
J'ai appeler plusieurs fois le bureau fédéral comment je pouvais avoir une autorisation pr  
contacter un avocat  
J'aimerais savoir quel démarche dois je entreprendre ?  
Merci